

Théâtre et tax shelter : une affaire qui roule

SCÈNES Le nombre de créations soutenues par le tax shelter explose

- ▶ Récemment étendu aux arts de la scène, le tax shelter fait déjà de nombreux heureux sur les scènes.
- ▶ En cette rentrée, plusieurs spectacles voient le jour sous ce nouveau régime financier.
- ▶ L'occasion de faire le point avec les principaux concernés.

Entrée en vigueur en février dernier, l'extension du tax shelter aux arts de la scène fonctionne déjà à plein régime. Rien que cette semaine, les deux créations qui font l'ouverture de la saison au Théâtre Le Public sont soutenues par cet apport financier inespéré, tandis que le Théâtre de Liège organise ce samedi soir, avec ses partenaires (dont l'Atelier Théâtre Jean Vilar) une soirée de présentation du tax shelter destinée aux investisseurs potentiels de la région.

Un important rabais fiscal

Pour rappel, les entreprises belges ont la possibilité d'investir dans les arts de la scène (théâtre, danse, cirque, opéra) en échange d'un important rabais fiscal qui leur garantit un retour sur investissement, pour autant que certaines conditions soient respectées, notamment qu'une part maximale des dépenses soit consacrée aux frais de production (salaires des acteurs, décors, costumes, etc.) et non administratifs. « Chez nous, au Théâtre de Liège, toutes les créations sont maintenant tax-shelterisées, nous confie Serge Rangoni, directeur du Théâtre de Liège. Pour Jours radieux de Jean-Marie Piemme par exemple, créé à Spa cet été : sur un budget de 100.000 euros, 27.000 euros nous viennent du tax shelter. » Preuve que le système se rode à vive allure, les théâtres observent déjà des ajustements à opérer. « Les dépenses éligibles sont les frais de production et les frais de représentation mais, pour ces derniers, seulement sur le premier mois qui suit la première du spectacle. Or, à la première de Jours radieux au Festival de Spa en août, nous n'avons joué que trois jours. En ne jouant

pas dans la foulée, on perd les capacités de levers de fonds. Là où, avant, on faisait souvent les reprises en deuxième partie de saison, il faudrait plutôt jouer dans le premier mois. »

Un complément aux subventions publiques

Si les opérateurs se réjouissent de cette manne financière, ils sont catégoriques : elle ne peut en aucun cas se substituer aux subventions publiques. « Ce n'est qu'un pourcentage, qui facilite surtout les montages de production. Prenons l'exemple de Spam, projet d'Hervé Guerrisi qui se créera en octobre au Théâtre de Liège. C'est un spectacle risqué avec un projet complexe, un texte foisonnant de Rafael Spregelburd. J'ai essayé de trouver des coproducteurs mais clairement, le tax shelter nous permet plus facilement de nous lancer. »

À Bruxelles, au Public, on veut aussi rester prudent sur cet essor nouveau. « Le secteur était en train de s'étrangler, analyse Michel Kacenenbogen, co-directeur du lieu à Saint-Josse. En plus d'une décennie, les théâtres avaient perdu 15 % de leurs moyens. Grâce au tax shelter, on

remonte aux mêmes montants qu'il y a 12 ans mais cela ne doit

pas déresponsabiliser le monde politique par rapport à ses missions. » Au Public, *La Promesse de l'aube*, créé en mai dernier, mais aussi *Macbeth* et *Vous avez dit Broadway ?*, à l'affiche cette semaine, ont déjà bénéficié du tax shelter. « Ça nous permet d'offrir nos créations artistiques, d'injecter plus de moyens. Pour Vous avez dit Broadway ?,

nous avions au départ un budget de 75.000 euros. Avec le tax shelter, nous sommes montés à 100.000 euros, ce qui nous permet de travailler de manière plus pro, d'avoir un meilleur décor, de mieux rémunérer les artistes, d'avoir des temps de répétition plus longs, ou encore d'avoir quelqu'un au son, à l'image. » S'il estime qu'il est encore trop

tôt pour dresser un premier bilan, Michel Kacenenbogen reconnaît les avancées du système. « Ça devient possible notamment de faire des coproductions intéressantes avec la France, comme c'était déjà le cas en cinéma. » Les débuts de ce bouclier fiscal semblent donc prometteurs. ■

CATHERINE MAKEREEL

finances Théâtre, compagnies, musées : nouveau prêt culture

Emprunter de l'argent coûte de l'argent ! Mais parfois un peu moins que prévu. Créé fin 2009, le fonds d'investissement St'art est né de la volonté commune de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne de soutenir le développement de l'économie créative (production musicale, télévisuelle, jeux vidéo, mode, architecture...) Le fonds a rapidement pu aider nombre de structures, mais... « Au bout de six ans de fonctionnement, explique sa directrice Virginie Civrais, nous avons constaté que dans le secteur culturel, on n'y arrivait pas. En six ans, un seul théâtre a fait appel à nous : le TTO (Théâtre de la Toison d'Or). »

La raison de cet échec ? Pour

faire court, une série de règles européennes sur la concurrence.

« Nous sommes allés à la rencontre des gens du secteur pour comprendre où était le problème. Il nous est apparu qu'il fallait créer un nouvel apport financier. » Sur proposition du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte, St'art a donc été doté d'un fonds supplémentaire de 20 millions d'euros. « Ces vingt millions ne sont pas une dépense supplémentaire, s'empresse de préciser Renaud Witmeur, président de St'art. Cet argent n'est réparti que sous forme de prêt et sera donc remboursé. »

Appel aux candidats

Et cela ne s'adresse cette fois qu'au secteur culturel au sens strict afin de bénéficier de la fameuse exception culturelle permettant de ne pas tenir compte des règles les plus contraignantes. Un premier appel à candidatures a été lancé cet été et sera clôturé le 17 octobre. Les dossiers seront ensuite examinés par un jury qui désignera les bénéficiaires. Ceux-ci peuvent demander un prêt entre 500.000 et

2 millions d'euros. À un taux de 2 % seulement et remboursable en 15 ou 20 ans. « Cela concerne d'abord les opérateurs culturels ayant une infrastructure, explique Virginie Civrais. Le prêt peut servir à financer des travaux d'agrandissement, d'amé-

nagement d'une cafétéria, d'un nouveau parcours muséologique... Avec toujours une exigence : qu'au bout du compte, cela permette d'augmenter l'audience de la structure bénéficiaire. »

Présentée ainsi, l'initiative semble ne concerner que les plus gros opérateurs. Mais d'autres peuvent en bénéficier. Un exemple : cinq jeunes compagnies de théâtre et danse rentrent un dossier pour transformer un entrepôt en salles de répétitions et bureaux communs. Avec en prime l'engagement d'un responsable de la diffusion de leurs spectacles à l'étranger. Car 20 % de la somme demandée peuvent être affectés à de l'investissement en ressources humaines. « C'est tout

à fait envisageable, confirment Virginie Civrais et Renaud Witmeur. *Et cela permettrait effectivement d'augmenter leur audience grâce à la diffusion à l'étranger.* »

Reste que les jeunes compagnies et petites structures auront

peut-être du mal à construire un tel dossier. « *On peut aussi les aider durant cette étape,* précise Virginie Civrais. *Notre mission est aussi d'accompagner et de conseiller ceux que nous aidons.* » ■

JEAN-MARIE WYNANTS